

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PAU - 6403 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/08/2025 - 6607 - 2019 B 00162 - 848 422 911 - 1988 ALL-STAR BARBER



28 JUL. 2025

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU 1988 ALL STAR BARBER		48 B, rue Montpensier 64000 Pau	
SIRET	8 4 8 4 2 2 9 1 1 0 0 0 1 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Salon de coiffure

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal: Bénéfice imposable à 33 1/3%

2 Plus-values: PV à long terme imposables à 15%, Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%, PV à long terme imposables à 19%, PV à long terme imposables à 0%, PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches: Entreprise nouvelle, art. 44 sexies, Jeunes entreprises innovantes, Zone franche urbaine, Pôle de compétitivité, Entreprise nouvelle, art. 44 septies, Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies, Autres dispositifs, Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies, Société d'investissement immobilier cotée, Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas), Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable

Nom et adresse du conseil

Dans COMMAN: 102 Impasse Joliot Curie

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné

Identité du déclarant

N° d'agrément du CGA

Date: 25/07/2025 Lieu: Pau

Qualité et nom du signataire: Présidente - Lyana SAURIN

*Copie certifiée conforme à l'original
Fait à Pau le 28/07/25*



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

[The main body of the page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document.]

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

G. REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8	

H. AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant joindre un état du même modèle)

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques, marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée.	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques, marque et puissance	Service auquel la voiture est affecté	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

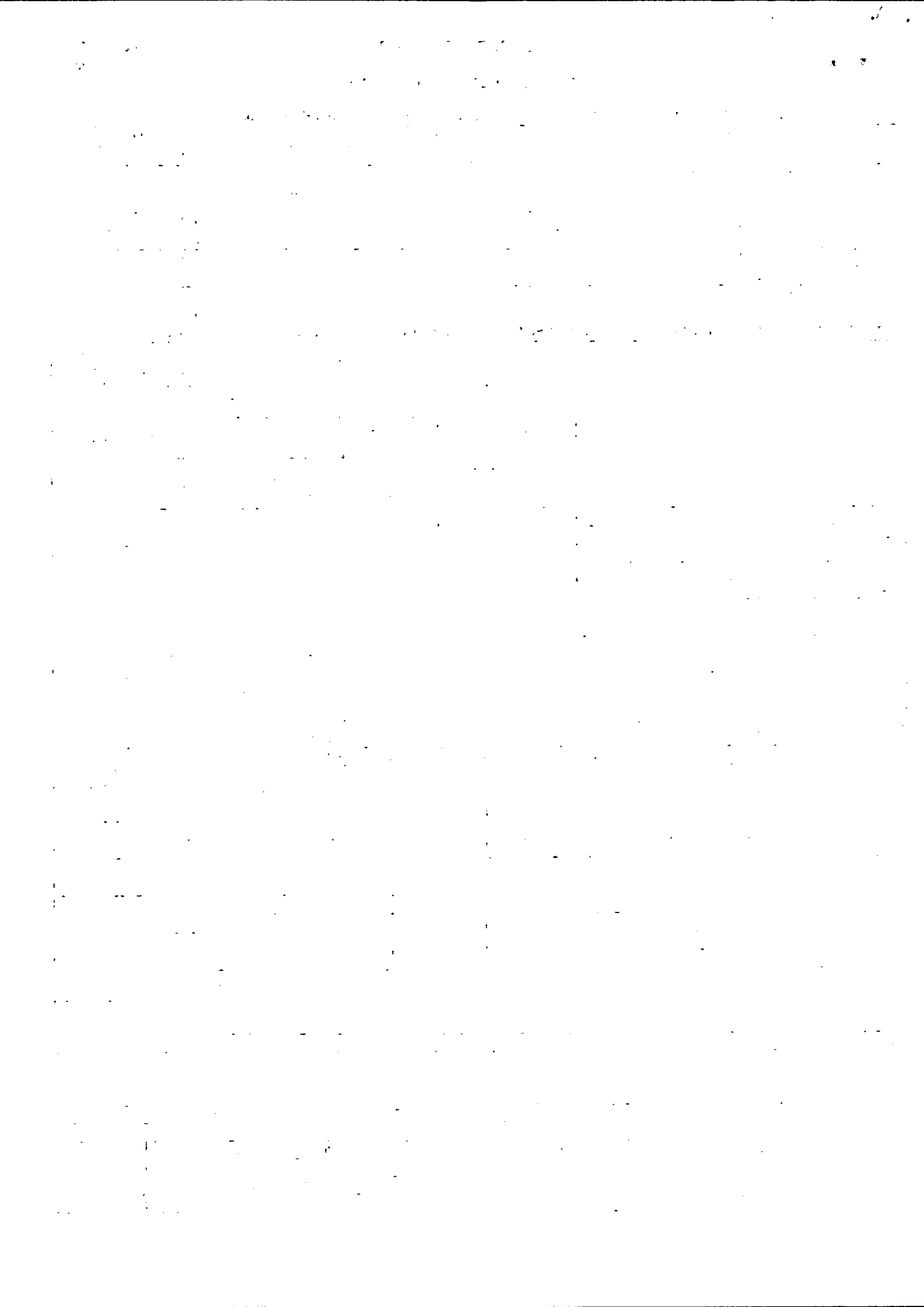
I. DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

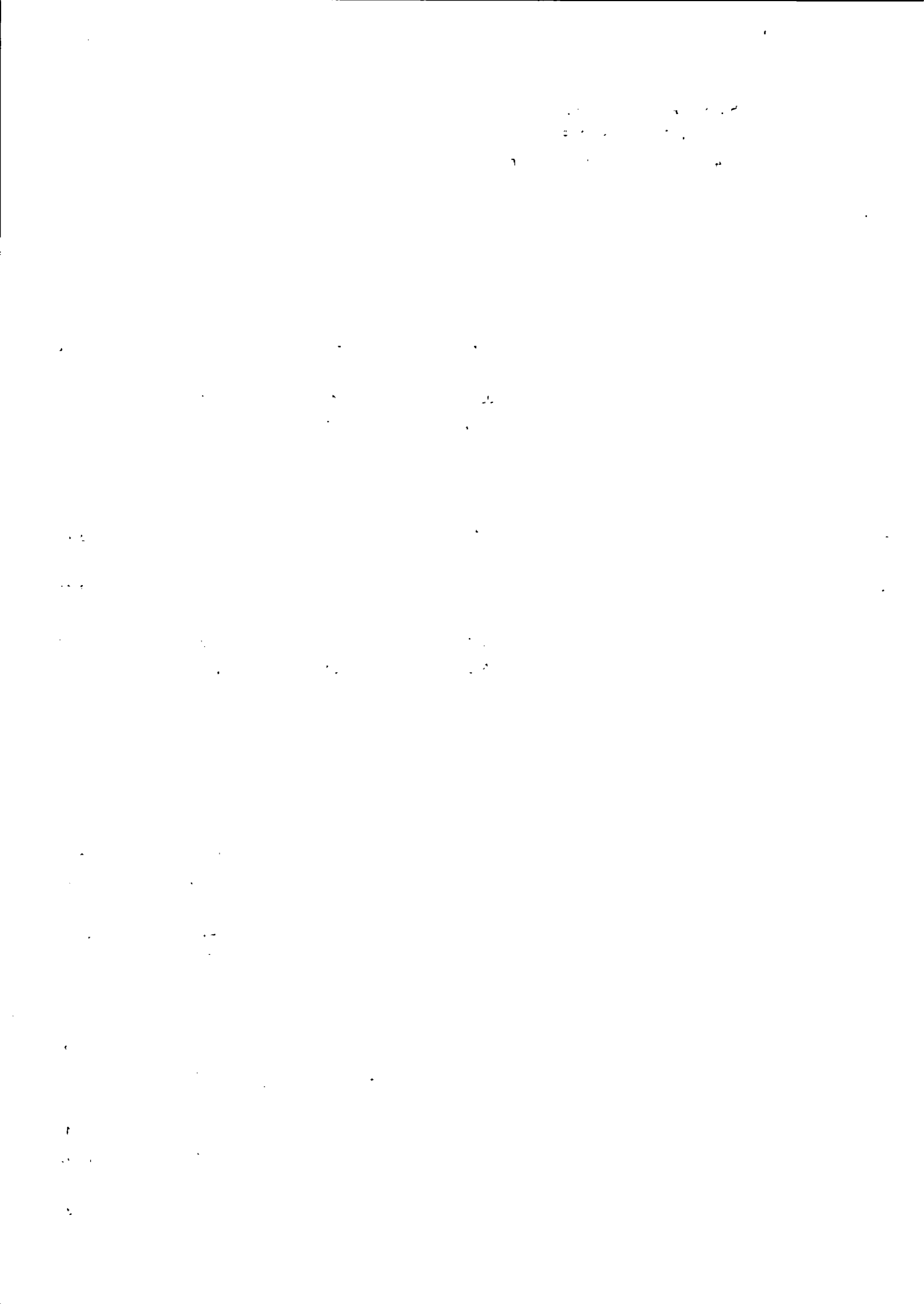
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	22407
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



Désignation de l'entreprise SASU 1988 ALL STAR BARBER						Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise 48 B RUE MONTPENSIER 64000 Pau								
Numéro SIRET* 8 4 8 4 2 2 9 1 1 0 0 0 1 8								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1, 2				Durée de l'exercice précédent* 1, 2				
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		3 1 1 2 2 0 2 3		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	10841	030	4437	6404	0	
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I (5)	044	10841	048	4437	6404	0	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	1580	052	73	1507	98
		Marchandises*	060		062			280
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres* (3)	072	3142	074		3142	3142
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	3292	086		3292	16302	
	Charges constatées d'avance*	092		094				
	Total II	096	8014	098	73	7941	19822	
	Total général (I + II)	110	18855	112	4510	14345	19822	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel*				120	500	500		
Écarts de réévaluation				124				
Réserve légale				126	50	50		
Réserves réglementées*				130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)				131				
Report à nouveau				134	10760	-2076		
Résultat de l'exercice				136	-3840	13465		
Provisions réglementées				140				
Total I				142	7470	11309		
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
CAPITAUX PROPRES	Emprunts et dettes assimilées				156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	54	424	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	1251	8089	
	Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	6875	8513		
Total général (I + II + III)				180	14345	19822		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	6741	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		



Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 1988 ALL STAR BARBER

 Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452	6741	454		456	6741				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	4100	472		474		476	4100				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	4100	492	6741	494		496	10841				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	337	544		546	337				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	4100	562		564		566	4100				
TOTAL		570	4100	572	337	574		576	4437				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

 Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 1988 ALL STAR BARBER

 Néant
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642	73	644		646	73
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	73	684		686	73

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	581
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	581
Déficits de l'exercice	860	3840
Total des déficits restant à reporter	870	4421

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)

	800	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

VI CRÉDITS D'IMPÔT

Crédit d'impôt recherche	202		Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	139	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

 3^e EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

 Désignation de l'entreprise : **SASU 1988 ALL STAR BARBER** Néant

 Exercice ouvert le : **01/01/2024** et clos le : **31/12/2024** Durée en nombre de mois **12**
I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.L.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

8 4 8 4 2 2 9 1 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 1988 ALL STAR BARBER

ADRESSE (voie) 48 B, rue Montpensier

CODE POSTAL 64000

VILLE Pau

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme M MLE Nom patronymique ABLOUK Prénom(s) Lyana

Nom marital SAURIN % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 10/08/1995 N° Département 18 Commune St-Amand-Montrond Pays France

Adresse : N° 71 Voie Avenue de Buros

Code Postal 64000 Commune Pau Pays F

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033F - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2014 - 135 194

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

8 4 8 4 2 2 9 1 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 1988 ALL STAR BARBER

ADRESSE (voie) 48 B rue Montpensier

CODE POSTAL 6 4 0 0 0 VILLE PAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-G - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2014 - 135 996

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

SASU ALL STAR
Société Par Actions Simplifiée UNIPERSONNELLE
au capital de 500 €
Siège Social : 48 Bis, Rue Montpensier
64000 PAU
848 422 911 RCS PAU

LE RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLÔTURE 31/12/2024

La soussignée Lyana SAURIN, Actionnaire Unique et présidente de la société ALL STAR, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de la société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31/12/2024, l'activité de la société se traduit par une augmentation du chiffre d'affaires du fait de l'augmentation des conventions de stage des apprentis.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31/12/2024, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert sont le développement du chiffre d'affaires et des activités.

Activités en matière de recherche et de développement

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 77 185 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 280 euros.

Le montant des achats et variation de stocks s'élève à 3 766 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à

LS

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 061 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 61 229 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 325 euros.

L'effectif salarié moyen s'élève à 4

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 410 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 97 euros

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 91 977 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -3 512 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -328 euros, il s'établit à -3 840 euros.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé est nul.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat de l'exercice de l'exercice clos le 31/12/2024 se solde par une perte de 3 840 euros.

Au 31/12/2024, le total du bilan de la société s'élevait à 14 345 euros

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de 3 840 euros qui recevrait comme affectation : compte " Report à Nouveau" créditeur ramenant ledit compte à 6 920 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 7 470 euros.

Distributions antérieures de dividendes

- En application de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

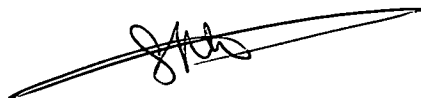
- Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

- Aucune convention réglementée n'a été conclue ou tacitement reconduite au cours de l'exercice écoulé.

Rémunération de la présidence

Il est également proposé de statuer sur la rémunération de la présidence.



Fait à PAU
Le 13 juin 2025

**Madame Lyana SAURIN
Actionnaire Unique et Présidente**

S.A.S.U. 1988 ALL STAR BARBER
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE AU

CAPITAL DE : 500 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 48 Bis, RUE MONTPENSIER
64000 PAU
848 422 911 RCS PAU

PROCES –VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES DE L'ACTIONNAIRE
UNIQUE

EN DATE DU VENDREDI 27 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le vendredi vingt- sept juin à 16 h 00
au siège social

Madame SAURIN Lyana, demeurant 71, Avenue de Buros 64000 PAU, Propriétaire de la totalité des 100 actions de 5 euros composant le capital social de la société ALL STAR,

Actionnaire Unique et présidente de ladite société,

A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de présidente de la société, Madame Lyana SAURIN, Actionnaire Unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ; elle a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Rémunération de la présidence,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Actionnaire Unique, sur la base du rapport de gestion qu'elle a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Actionnaire Unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 3 840 euros au compte de " Report à Nouveau " créateur ramenant ledit compte à 6 920 euros.

Conformément à la loi, l'Actionnaire Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

En ce qui concerne la rémunération de présidence proprement dite, l'Actionnaire Unique rappelle que pour le travail accompli au sein de la société ALL STAR, n'a perçu aucune rémunération pour le présent exercice.

CINQUIEME DECISION

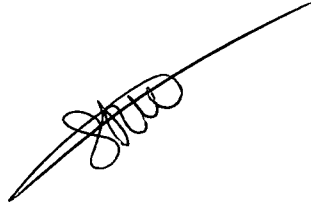
L'Actionnaire Unique donne pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir

LS

~~Formales de droit.~~

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Actionnaire Unique et consigné sur le registre de ses délibérations.

Signature de l'Actionnaire Unique, Mme SAURIN Lyana :

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.